

Image not found or type unknown



Remboursement d'un téléphone

Par **VV1976**, le **29/09/2008** à **19:55**

J'ai acheté un téléphone en septembre 2006. Celui-ci est parti 3 fois en réparation : la 1ère fois début mars 2007 (problème : coupure en communication - aucune panne diagnostiquée), la 2ème fin mars 2007 (même problème, intervention : changement de flex et pièces) et une 3ème fois en juin 2007 (même panne, pas de panne détectée chez le réparateur). Le vendeur me propose un échange contre modèle neuf du téléphone. J'ai déjà acheté un nouveau téléphone. Puis-je demander remboursement (soit 410€) du téléphone en invoquant l'article 1641 du code civil ou le code 211-4.

Sur quels arguments le vendeur peut-il s'appuyer pour refuser le remboursement?

MErci par avance,